Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 029-212900252-20260316-DBAFR_2026_05-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT DE CAST

REUNION DU 10 MARS 2026

Le 10 mars 2026 à 11h00, le bureau de l'Association Foncière de Remembrement de CAST, légalement convoqué le 27 février 2026, s'est réuni en Mairie de CAST, sous la présidence de Monsieur André RANNOU, Président.

Etaient présent(e)s : Monsieur André RANNOU (Président), Monsieur Jean-Yves BOSSENNEC, Monsieur Bruno DORVAL, Monsieur Jean-Jacques DORVAL, Monsieur Patrick GUÉGUEN, Monsieur Bruno HASCOËT, Monsieur Guénolé HASCOËT, Monsieur Michel LE PAGE, Monsieur Roger MAUGUEN, Monsieur ALBERT RICHARD

Absent(e)s : Monsieur Patrice BOTHOREL, Monsieur Jérôme DANIEL, Monsieur Jacques GOUEROU, Monsieur Jean-Marc NICOLAS, Monsieur Ronan PORS

Procurations :

Secrétaire de séance : Patrick GUÉGUEN

DBAFR 2026-05 : BUDGET PRIMITIF 2026 DE L'A.F.R.

Monsieur le Président donne lecture à l'assemblée du projet de Budget Primitif 2026 de l'A.F.R dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : 33 392€
- Section d'investissement : 4 798,50€

Le Bureau de l'A.F.R.,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le Budget Primitif 2026 de l'A.F.R. soumis à son examen.

PRÉCISE que le budget 2026 s'équilibre comme suit en recettes et en dépenses :

- Section de fonctionnement : 33 392€
- Section d'investissement : 4 798,50€

Pour extrait certifié conforme

Le Président,
André RANNOU